



Mairie

## ARRETE MUNICIPAL N°2018132

### PORTANT INTERDICTION D'ACCES AUX JEUX DE BOULES DU QUAI GABRIEL PERI - 33ème AQUATHLON YVES MOIGNARD

Direction Générale des Services  
GB/TM/EP/NM

**Le Maire de la Commune du Lavandou,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles L.325.1 et R.417.10,

**VU** le Code Pénal et notamment son article R.610.5,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réserver des emplacements pour les épreuves du 33<sup>ème</sup> Aquathlon Yves Moignard le dimanche 5 août 2018 sur deux jeux de boules,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'accès aux deux jeux de boules du quai Gabriel Péri, côté école de voile, sera interdit, du samedi 4 août 2018, à 13 h 00 au dimanche 5 août 2018 à 15 h 00, pour l'organisation et le bon déroulement de l'Aquathlon Yves Moignard,

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Bormes-les-Mimosas et les services de la Police Municipales du Lavandou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT AU LAVANDOU, le 24 mai 2018.

**Le Maire,  
Gil BERNARDI**



Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525